

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE DE LHUIS**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2022 – 20 h**

**ETAIENT PRESENTS** : Emmanuel GINET – Président, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Julien DOMBES, Guillaume DUCOLOMB, Jean-Michel LAURENT, Evelyne SUBIT, Céline THEVENOUX, Marie-José TRAINA.

**Absents excusés** : Laurent BORDEL procuration à Emmanuel GINET  
Isabelle VAUDRAY procuration à Christian CONAND  
Viviane VAUDRAY procuration à Marie-Claire CARTONNET  
Mickaël BABOLAT

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Marie-José TRAINA.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h00.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

**1<sup>ème</sup> point : Validation du compte-rendu de la séance du 8 septembre 2022**

**2<sup>ème</sup> point : FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION**

- Restes à recouvrer

**3<sup>ème</sup> point : RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL**

- Modification des horaires des agents techniques

**4<sup>ème</sup> point : URBANISME**

- Point sur dossier en cours

**5<sup>ème</sup> point : VOIRIE / RESEAUX / TRAVAUX DIVERS**

- Point sur travaux de la traversée du village
- DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)
- Intervention de l'entreprise Serv'Eau sur le réseau d'eau

**6<sup>ème</sup> point : BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX**

- Projet lotissement
- Devis : Guigard (tennis) - De Villa (dalle du porche de la mairie) -Tgelec (Projecteur extérieur LED église)
- Cimetière - devis De Villa pour nettoyage d'un monument
- Signatures : achat bâtiment garage Faure – échange terrains Perrier

**7<sup>ème</sup> point : CCPA (Communauté de Communes Plaine de l'Ain)**

- Energie /Led pour les bâtiments communaux

**8<sup>ème</sup> point : GESTION DES AFFAIRES COURANTES**

- Renouvellement bail de location de terrain Charantonod Sud □ délibération
- Convention d'adhésion au service médecine actualisée □ délibération
- Dossier infiltration d'eau chez un administré
- Coût du déneigement hiver 2022
- Coût du broyage et des tontes de notre prestataire suite au manque d'effectif du personnel technique.

**9<sup>ème</sup> point : DIVERS**

- Conseiller municipal correspondant incendie et secours
- Repas et colis des anciens
- Cérémonie 11 novembre
- Utilisation des bâtiments communaux par les associations (coût de l'énergie en hausse)
- Echo de Lhuis
- Téléthon

## **I - VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 7 JUILLET 2022**

Mme Viviane VAUDRAY 1<sup>ère</sup> adjointe a fait savoir qu'il fallait ajouter/préciser au 5<sup>ème</sup> point « Urbanisme » paragraphe 5-3, M. Thierry CLEMENT (Directeur Général Adjoint de la Solidarité et Mme Martine TABOURET (1<sup>ère</sup> vice-présidente en charge de l'autonomie et de la démographie médicale).

Vote à l'unanimité

## **II - FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION**

### **2-1 Restes à recouvrer**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 5 960 € pour l'eau et 7 926 € pour l'assainissement ne sont pas payés à ce jour, d'après les derniers relevés fournis par la trésorerie. Une lettre de relance a été adressée le 26 octobre à toutes les personnes concernées. Une suite sera donnée en cas de non-paiement.

Concernant le budget principal, il reste à recouvrer 6 115 €.

## **III - RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL**

### **3-1 Modification des horaires des agents techniques**

Pour une meilleure organisation du travail du service technique à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 de nouveaux horaires entreront en application :

semaine A) 7h30 -11h30 et 13h30 – 16h30,

semaine B) : 8h30 – 12h30 et 14h30 – 17h30.

Le nombre d'heures hebdomadaire reste inchangé.

Les agents travailleront en alternance 1 semaine sur 2 selon les horaires A) et B).

## **IV – URBANISME**

**4-1 Point sur les dossiers d'urbanisme** : 6 permis de construire sont en cours d'instruction.

## **V - VOIRIE / RESEAUX / TRAVAUX DIVERS**

### **Travaux du bourg**

La résine sera posée sur le trottoir entrée sud. Quelques reprises seront effectuées.

Le béton désactivé sera coulé à la croix de La Ville (une modification a été effectuée suite à la demande du propriétaire des Boissières, car l'emprise prévue au projet initial n'aurait pas permis aux véhicules lourds d'accéder à la propriété sans endommager la structure au sol).

Les végétaux seront plantés le 28 novembre.

La fontaine face à la poste a été abîmée. Un devis a été demandé à l'entreprise De Villa pour la réfection de la chèvre. Les frais seront partagés par moitié entre l'entreprise Favier et la commune de Lhuis.

Les chasse roues cassés seront renforcés par l'intérieur, ainsi que 8 autres identifiés comme fragiles. Les frais sont à la charge de l'entreprise Balland. En cas de fortes chutes de neige, des repères seront placés sur certains chasse roues au centre village, afin de faciliter le déneigement effectué par le service des routes du Département.

Le Maire rappelle que le marché est soumis au code des marchés avec un prix révisable en fonction des variations économiques.

Les commandes publiques sont soumises à une révision des prix. Celle-ci a pour vocation à compenser le renchérissement du coût des prestations jusqu'à la complète exécution du marché.

La révision des prix est encadrée par la partie réglementaire du Code de la commande publique et imposée pour les marchés d'une durée d'exécution supérieure à trois mois dont le prix est directement affecté par les fluctuations de cours nationaux, mondiaux. Aujourd'hui nous subissons une forte inflation ce qui impacte directement notre marché et notamment la partie budget de celui-ci.

Elle est estimée à environ 80 000 € (64 403 € à la dernière situation du mois d'octobre).

Concernant les travaux, le décompte général n'est pas définitif mais le budget initial sera maîtrisé.

### **5-2 DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)**

Le conseil municipal valide le calendrier d'exécution des travaux de la DECI proposé par le cabinet Nicot.

Il se découpe en 3 tranches, une première tranche (2023 à 2028), une deuxième tranche de 2028 à 2032 et la dernière après 2032.

### **5-3 Intervention de l'entreprise Serv'Eau sur le réseau d'eau**

Une recherche de fuite est en cours sur le réseau d'eau et notamment sur la colonne principale. L'entreprise serv'eau est intervenue mais sans résultat, cependant quelques petites fuites ont été détectées et vont être réparées.

Coût de l'intervention de l'entreprise serv'eau 2 715 €.

Une prochaine intervention est prévue au mois de novembre.

## **VI - BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX**

### **6-1 Projet lotissement**

Le groupe de travail a consulté 4 constructeurs et/ou aménageurs. Les différents projets sont à l'étude notamment sur le nombre de lots. Un choix sera fait prochainement. Le conseil municipal espère le début des travaux courant 2024.

### **6-2 Devis**

**SARL Guigard** : les terrains de tennis sont très dégradés. La municipalité a demandé un devis à l'entreprise Guigard TP. Celui-ci est de 5 904 €, pour l'enlèvement des grillages, du mur et la remise à plat des terrains. Ce devis sera budgété sur 2023. Le devis est validé.

**De Villa (dalles du porche de la mairie)** : l'entreprise De Villa a été sollicitée pour un devis concernant la remise en état du sol du porche d'entrée de la mairie : les carreaux fendus lors des travaux seront remplacés par des dalles en pierre de Villebois, en harmonie avec les pavés et les chasse roues. Le devis de 2 154 € est validé à l'unanimité.

**Tgelec (Projecteur extérieur Leds église)** : le devis de l'entreprise Tgelec pour le remplacement des projecteurs extérieurs de l'abside de l'église par des Leds, pour un montant de 960 € est validé.

**Olivier Frères** : devis pour la fabrication et la pose d'un garde-corps pour sécuriser la descente à la cave route d'Innimond, à côté de la boulangerie pour un coût de 1 408 €. Devis validé à l'unanimité.

### **6-3 Signatures achats Bâtiments – Terrains**

Monsieur le Maire a signé :

- L'achat des bâtiments de l'ex-garage Faure. Une partie sera occupée par le Comité des Fêtes pour le stockage de leurs tables, chaises et matériels.
- La cession à la commune des terrains de Roland Perrier aux Certelles pour 1 €. Les frais de notaire sont pris en charge par la commune.

## **VII – CCPA**

### **7-1 Energie/ Led pour les bâtiments communaux**

La CCPA va subventionner les mairies qui souhaitent équiper leur bâtiment d'ampoules Led.

Après avis favorable du conseil municipal, des entreprises seront sollicitées pour établir des devis afin de passer en éclairage Led l'école, la mairie et la salle des associations.

## **VIII – GESTIONS DES AFFAIRES COURANTES**

### **8-1 Renouvellement bail de location de terrain à Charantonod**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par mail en date du 4 octobre 2022 Monsieur Bruno LAMBERT a fait savoir qu'il souhaitait renouveler la location des parcelles communales F1551, F1549 et F1546 d'une surface totale de 66 ares 34 ca, situées « Charantonod Sud » pour faire pâturer ses chevaux.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité : décide de renouveler à M. Bruno LAMBERT à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022, les parcelles communales F1551, F1549 et F1546, situées Charantonod Sud, d'une surface totale de 66 ares 34 ca pour un montant annuel de 74,89 €.

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 Abstention : 0

### **8-2 Convention d'adhésion au service médecine actualisée**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 01/01/2013 la collectivité adhère au service de médecine préventive du CDG 01.

Monsieur le Maire précise que ce service mis en place en 2012 pour 600 agents en compte désormais 5400 avec une difficulté croissante à recruter des médecins. La mise en place d'une équipe pluridisciplinaire est une aide précieuse pour faire face au manque de médecins.

En avril 2022 un décret est venu modifier ou préciser plusieurs articles.

Afin de suivre les nouvelles dispositions réglementaires applicables aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale, suite à la parution du décret 2022-551 du 13 avril 2022, une mise à jour de la convention établie en 2012 lors de la création du service, devenait une nécessité.

Cette nouvelle convention introduit notamment la notion de médecin du travail, d'équipe pluridisciplinaire, de visite d'information et de prévention et précise les différents types de visites.

Le tarif de la cotisation annuelle de 80 euros par agent reste inchangé tout comme les prestations administratives.

Le suivi de la périodicité des rendez-vous ainsi que les convocations des agents restent de la compétence des services des collectivités adhérentes.

Monsieur le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal la convention de médecine préventive à passer avec le CDG 01.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à signer avec le CDG 01 la convention réactualisée qui prendra effet au 01/01/2023.

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 Abstention : 0

### **8-3 Infiltration d'eau chez des particuliers**

En contrebas de la route d'Innimond, malgré plusieurs investigations, l'origine de ces infiltrations n'a pu être trouvée et reste problématique en cas de fortes pluies. Le réseau communal est hors de cause d'après les différentes expertises

### **8-4 Coût du déneigement hiver 2021/2022**

302 € pour le GAEC du Carre qui intervient avec son propre matériel pour 5h de prestation, et 631,80 € pour l'entreprise Vaudray Éric qui utilise le tracteur communal, pour 19h30 de prestation.

### **8-5 coût du broyage et des tontes**

Pendant les congés maladie du personnel technique, l'entretien a été effectué par un prestataire, M Éric Vaudray, pour un coût de 522 € TTC, pour 29 h.

## **IX – DIVERS**

### **9-1 Conseiller municipal correspondant incendie et secours**

Le conseiller correspondant incendie et secours sera Laurent Bordel. Le profil et les fonctions de ce correspondant ne sont pas détaillés pour l'instant.

### **9-2 Repas et colis des séniors**

Le repas des séniors aura lieu vendredi 9 décembre à midi à l'hostellerie du Pont de Groslée. Un colis sera distribué aux personnes de 72 ans et plus qui ne participent pas au repas. La commission étudie différentes solutions pour que ce colis reste festif et agréable, malgré toutes les augmentations.

### **9-3 Cérémonie du 11 novembre**

Elle aura lieu à 12h au monument aux Morts. Le cortège (réunissant la population, les anciens combattants, les enfants des écoles, la chorale) partira à 11h45 de la place de la gare.

La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur à la salle des fêtes de Lhuis.

### **9-4 Utilisation des bâtiments communaux par les associations**

Etant donné la hausse de l'énergie, le conseil municipal compte sur le sérieux des utilisateurs (éclairage, chauffage) et réfléchit à une demande de participation forfaitaire aux frais (fuel, électricité) pour les associations utilisatrices dont le siège n'est pas à Lhuis.

### **9-5 Echo de Lhuis**

L'édition 2022 est en cours de préparation, avec la participation des associations. Si l'impression peut démarrer rapidement avant fin novembre, il sera distribué fin décembre.

**9-6 Téléthon** : après une interruption de 8 ans, le Téléthon va de nouveau avoir lieu à Lhuis, le samedi 3 décembre de 15h à 19h. Les fonds récoltés seront reversés à l'AFM Téléthon pour la recherche sur les maladies orphelines et la myopathie.

L'équipe organisatrice compte sur la participation de la population.

### **Date du prochain conseil municipal**

Le prochain conseil municipal est fixé au mercredi 7 décembre 2022 à 20h.

Séance levée à 22h30

Le Président  
Emmanuel GINET

Le Secrétaire  
Marie-José TRAINA

# Information générale



**Emmanuel GINET  
Maire de Lhuis  
et le Conseil Municipal**

**seraient honorés de vous accueillir à la cérémonie des vœux**

**VENDREDI 6 JANVIER à 18h**

**à la salle des Fêtes, 10 place de la mairie**